

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 24980
Numéro SIREN : 902 120 278
Nom ou dénomination : A2I INTERNATIONAL ASSISTANCE TECHNIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 26/10/2022 sous le numéro de dépôt 139506

« A2I INTERNATIONAL ASSISTANCE TECHNIQUE »

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES

AU CAPITAL DE 5.000 EUROS

SIEGE SOCIAL: 198 AVENUE DE FRANCE-75013 PARIS

RCS: 902 120 278 PARIS

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,
LE LUNDI 5 SEPTEMBRE
A PARIS**

Les associés de la Société Par Actions Simplifiées dénommée « A2I INTERNATIONAL ASSISTANCE TECHNIQUE », se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par Monsieur DAGO Médé Emmanuel Lazare, Président de ladite SAS.

Etaient présents:

1°/ Monsieur DAGO Médé Emmanuel Lazare, demeurant à GRAND-BASSAM, 12 Boîte Postale 18 ABIDJAN 12, représentant la société A2I INTERNATIONAL PORTAGE SALARIAL,
Propriétaire de 3 500 actions, ci..... 4 000. Actions

2°/ Monsieur LE NEVEU Etienne, demeurant à Bordeaux, 19 cours de Québec,
Propriétaire de 500 actions, ci..... 500. Actions

3°/ Monsieur LEFAIX Pascal, demeurant Résidence La Moignerie, 8 les Gélinoth 50110 TOURLAVILLE,
Propriétaire de 500 actions, ci..... 500. Actions

L'Assemblée est présidée et assistée par Monsieur DAGO Médé Emmanuel Lazare, Président de ladite société.

Le bureau ainsi constitué, le Président déclare la séance ouverte.

La présence de tous les associés permet de constater que la totalité des actions composant le capital social est réunie.

En conséquence, le Président déclare que l'Assemblée réunit le quorum requis pour délibérer valablement.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- 1°/ Autorisation de la démission du Directeur Général
- 2°/ Nomination du nouveau Directeur Général
- 3°/ Pouvoirs.

Le président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

**PREMIERE RESOLUTION: AUTORISATION DE LA DEMISSION DE M ETIENNE
LE NEVEU, DIRECTEUR GENERAL**

L'assemblée générale des associés accepte la démission de M Etienne LE NEVEU, directeur général.

La place étant vacante, il est proposé à M Pascal LEFAIX de prendre cette position.

*Est donc nommé Directeur Général M. Pascal LEFAIX,
né le 14 avril 1957 à Cherbourg (50) ;
demeurant : Résidence La Moignerie, 8 les Gélinothtes 50110 TOURLAVILLE*

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : POUVOIRS

Pouvoir est donné au porteur de la présente pour effectuer toutes formalités auprès des instances légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé, le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les deux Associés présents en France.

*Fait à Paris
en cinq (5) exemplaires*

SIGNATURES : les actionnaires

M. DAGO Médé Emmanuel Lazare

Médé Emmanuel DAGO



M Pascal LEFAIX



M Etienne LE NEVEU

Etienne Le Neveu

